

Diplôme d'État d'aide-soignant

Objectif

La formation prépare au soin, à la prévention et à l'éducation à la santé. L'aide-soignant préserve et restaure le bien-être et l'autonomie du patient. Il l'accueille, l'informe, l'accompagne et lui dispense les soins d'hygiène et de confort, en s'adaptant à ses besoins et à son degré d'autonomie. Placé sous la responsabilité de l'infirmier, il observe la personne, mesure les principaux paramètres liés à son état de santé, et transmet ses observations pour que soit maintenue la continuité des soins. [Replier](#)

- [Dates & lieux \(1\)](#)
- [Contenus](#)
- [Organisation](#)
- [Carte](#)

• Saint-Égrève - Du 03/09/2018 au 05/07/2019

- Institut de formation en soins infirmiers [...] - 3 rue de la gare - 38521 Saint-Égrève
- [Institut de formation en soins infirmiers - Centre hospitalier Alpes Isère \(IFSI IFAS\)](#) - Tél : 04 76 56 42 34
- Contact : Mme Pascale Suc - Tél : 04 76 56 42 34

Public et financement

Financement	Effectif	Recrutement
Bénéficiaire de l'action	--	

Public : Tout public

Aire de recrutement : Autres

Programme

La formation conduisant au DE d'aide-soignant, 17 semaines d'enseignement théoriques organisées autour de 8 modules :

- Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- L'état clinique d'une personne
- Les soins
- Ergonomie
- Relation - Communication
- Hygiène des locaux hospitaliers
- Transmission des informations
- Organisation du travail

Les titulaires du DE d'auxiliaire de puériculture, du DE d'aide médico-psychologique, du DE d'auxiliaire de vie sociale, de la MC aide à domicile, du DE d'ambulancier, du bac pro Accompagnement, soins et services à la personne ou du Titre professionnel assistant de vie aux familles sont dispensés de certaines unités de formation.

La formation comprend également 6 stages d'une durée totale de 24 semaines en milieu hospitalier ou extra-hospitalier.

Cette certification est composée de :

- MG 1. Notions préalables sur les soins
- MG 2. Hygiène
- MG 3. Relation, communication et ergonomie
- MG 4. Santé publique
- MG 5. Réglementation, exercice professionnel, responsabilité et déontologie
- MG 6. participation aux soins et surveillances des patients en médecine, en chirurgie, en pédiatrie et en réanimation
- MS 10. Soins en obstétrique et en gynécologie
- MS 11. Soins en gériatrie et en gérontologie
- MS 12. Soins palliatifs et accompagnement des patients en fin de vie
- MS 7. Soins en médecine et aux urgences
- MS 8. Soins en chirurgie et en réanimation
- MS 9. Soins en psychiatrie

[Fiche détaillée sur le site de l'organisme](#)

Validation de la formation

[Diplôme d'État d'aide-soignant](#)

Niveau de sortie : Niveau V : BEP, CAP

Métiers préparés

[Aide-soignant/e](#)

Modalités pédagogiques

Modalité d'enseignement : formation entièrement présentielle

Durées et rythmes

Durée en centre : 595 h

Durée en entreprise : 840 h

Durée totale : 1435 h

Admission

Niveau d'entrée :

information non communiquée

Recrutement :

Le candidat doit être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Il doit également réussir les épreuves de sélection organisées par l'institut de formation. (A noter : Les instituts de formation peuvent se regrouper au niveau départemental ou régional pour organiser des épreuves communes). Aucun diplôme n'est exigé.

- une épreuve écrite d'admission comprenant une analyse et un commentaire de texte de culture générale sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social ; une série de dix questions (5 en biologie humaine, 3 sur les opérations numériques de base, 2 exercices mathématiques de conversion)
- une épreuve orale d'admission comprenant la présentation d'un exposé à partir d'un thème du domaine sanitaire et social et un entretien de motivation.

Les titulaires du DE d'auxiliaire de puériculture, du DE d'auxiliaire de vie sociale, de la mention complémentaire "aide à domicile", du DE d'ambulancier, du DE d'aide médico-psychologique ou du Titre professionnel d'assistant de vie aux familles, ou ayant validé la première année d'étude conduisant au DE d'infirmier sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Les titulaires des baccalauréats professionnels « Accompagnement, soins et service à la personne » (ASSP) et « Services aux personnes et aux territoires » (SAPAT) bénéficient de dispenses de formation et d'une procédure de sélection particulière sur dossier puis entretien. Les candidats titulaires d'un de ces bacs pro doivent représenter au minimum 15% de la capacité d'accueil autorisée.

Organisme responsable

[Institut de formation en soins infirmiers - Centre hospitalier Alpes Isère \(IFSI IFAS\)](#)

Institut de formation en soins infirmiers -[...]
3 rue de la gare
38521 Saint-Égrève

Tél : 04 76 56 42 34

Fax : 04 76 56 45 87

Mail : secretariatifsi@ch-alpes-isere.fr

Site web : <http://www.ifsif.fr/>

Réf : 26_106581

Mise à jour : 16/10/2018
